

Qui se ressemble s'assemble ?

Philippe VAN KERM*

Si, dans nos sociétés, le choix d'un conjoint n'est généralement que très peu dicté par des règles sociales strictes et explicites, il n'en reste pas moins que 'la foudre ne frappe pas au hasard' : les couples sont généralement composés de personnes aux caractéristiques semblables et appartenant à des réseaux sociaux similaires. La présente note interroge les données du PSELL-3/2003 afin de brosser un portrait des couples au Luxembourg et d'illustrer ce phénomène d'homogamie¹. Dans quelle mesure les personnes d'un même groupe social se choisissent-elles ? Quelles sont les caractéristiques les plus fortement associées entre partenaires au sein d'un couple ? Quels éléments de réponse...

L'enquête PSELL-3/2003 permet de passer près de 2500 couples à la loupe. Ces couples sont formés de personnes vivant au sein d'un même ménage. L'analyse porte uniquement sur les couples hétérosexuels (soit la quasi-totalité des couples enquêtés). 89% des couples étudiés sont mariés.

Sans surprise, les conjoints se choisissent dans un même groupe d'âge, même si l'homme reste le plus souvent un peu plus âgé que sa conjointe. Ainsi, la différence d'âge moyenne entre l'homme et la femme est de 36 mois. Les conjoints ne sont nés la même année que dans 10% des couples, et la femme est plus âgée que l'homme dans seulement 17% des couples. L'écart d'âge est cependant plus marqué pour les couples plus âgés : lorsque l'homme a entre 25 et 34 ans, la différence d'âge est de 1,5 ans en moyenne, alors qu'elle est de plus de 4 ans pour les hommes de plus de 64 ans.

Outre l'âge, la nationalité est une autre caractéristique qui rapproche fortement les conjoints. 91% des Luxembourgeois(es) ont un(e) conjoint(e) luxembourgeois(e). Le pourcentage est identique pour les Portugais(e). Seul 1% des Luxembourgeois(es) ont un(e) conjoint(e) portugais(e). 20% des autres Européens² vivant au Luxembourg ont un(e) conjoint(e) luxembourgeois(e) et 74% ont un(e) conjoint(e) européenne(e) (hors Luxembourg et Portugal).

L'activité professionnelle exercée par les parents est un indicateur classique de l'origine sociale d'une personne. Nous retenons ici une classification en cinq groupes : (1) ouvriers et employés non-qualifiés, (2) artisans, (3) agriculteurs, (4) personnel de service, employés administratifs et professions intermédiaires, et (5) professions intellectuelles

et scientifiques et cadres supérieurs. Si cette classification révèle une similarité dans la classe sociale des conjoints, on est loin cependant d'une société dans laquelle les groupes sociaux sont hermétiquement cloisonnés. Quel que soit le statut du père, il est plus probable d'avoir un conjoint dont le père a le même statut. C'est lorsque le père est agriculteur que l'homogamie est la plus forte : 47% des enfants d'agriculteurs ont un conjoint enfant d'agriculteurs également. Les taux d'homogamie pour les autres groupes sont de 37% pour les enfants d'ouvriers et employés non qualifiés, 41% pour les enfants d'artisans, 25% pour les enfants de personnes exerçant une profession intermédiaire et 34% pour les enfants de cadres et personnes exerçant une profession scientifique ou intellectuelle. Au total, 37% des interviewés ont un conjoint dont le père a le même type de statut social que le leur.

Le quatrième indicateur considéré ici est le niveau d'études, qui présente une autre facette importante du statut social d'une personne. Prenons ici aussi une classification en cinq groupes en fonction du diplôme le plus élevé obtenu : (1) diplôme du primaire, (2) diplôme du secondaire inférieur, (3) diplôme du secondaire supérieur (général ou à vocation technique et professionnelle), (4) diplôme d'études supérieures courtes (BAC+3 au maximum), et (5) diplôme d'études supérieures longues (BAC+4 et plus). Sans surprise, les conjoints partagent souvent un même niveau d'études, l'école étant elle-même un lieu de rencontre privilégié pour de futurs partenaires. 64% des personnes ayant au plus un diplôme primaire ont un conjoint de même niveau d'études. Pour les quatre groupes suivants, ces taux d'homogamie sont respectivement de 30%, 44%, 22% et 55%. Au total, 48% des interviewés ont le même niveau d'études que leur conjoint.

Si l'on détaille l'observation sur le niveau d'études des partenaires, on trouve que l'homme a généralement un niveau d'études plus élevé : 35% des femmes ont un diplôme de niveau inférieur à celui de leur conjoint, alors qu'elles n'ont un diplôme plus élevé que dans 17% des couples. Le tableau ci-joint détaille ces chiffres. Le degré d'homogamie en matière d'études dans le couple varie avec l'âge de l'homme, sa nationalité, son niveau d'études et son statut matrimonial. Toutes ces caractéristiques sont en effet associées de façon significative (au sens statistique) au

* CEPS/INSTEAD

¹ « **Homogamie** n.f. SOCIOL. Mariage entre individus de même statut social » (Le Petit Larousse 2003, p.514). Par extension, la notion est appliquée ici à l'ensemble des couples, qu'ils soient mariés ou non.

² Il s'agit de l'Union des Quinze.

degré d'homogamie³. L'homogamie est particulièrement élevée parmi les Portugais puisque 72% d'entre eux ont un conjoint de même niveau d'études, contre 50% des autres Européens et seulement 41% des Luxembourgeois. L'homogamie est plus forte parmi les jeunes. Plus les conjoints sont âgés, moins il est fréquent que la femme ait un niveau d'études plus élevé que son conjoint (un niveau d'études plus élevé pour la femme s'observe dans 22% des couples où l'homme a entre 25 et 34 ans, pour seulement 11% des couples où l'homme a plus de 64 ans). L'homogamie est également plus forte parmi les couples mariés.

Concluons en illustrant l'association entre le degré d'homogamie et l'attachement du ménage au marché du travail. Lorsque l'homme a un diplôme plus élevé que celui de la femme, 29% des couples sont constitués de deux conjoints qui ont une activité professionnelle (que ce soit à temps

plein ou à temps partiel). Lorsque les deux conjoints ont le même niveau d'études, ce taux monte à 42%, et lorsque la femme a un diplôme plus élevé que celui de l'homme, les deux sont actifs dans 50% des couples. Ces taux semblent indiquer que la participation des femmes au marché du travail augmente avec leur niveau d'études, mais que la participation des hommes ne baisse pas avec le niveau d'études de leur conjointe. Un examen plus approfondi des données permettrait d'investiguer bien des questions encore. Il permettrait, par exemple, d'analyser si l'activité professionnelle de la femme se substitue à l'activité professionnelle de l'homme, ou si, au contraire, l'activité professionnelle se renforce au sein de couples dont les conjoints ont les mêmes profils socio-économiques. Ceci permettrait de quantifier le rôle de l'homogamie sur la concentration (ou la dispersion) des revenus du travail dans la société.

Conjoint ayant le niveau d'études le plus élevé (%)

	Niveau identique	L'homme	La femme	Total
<i>Tous couples confondus</i>	48	35	17	100
<i>Age de l'homme</i>				
[25-34]	53	25	22	100
[35-49]	48	33	19	100
[50-64]	45	41	13	100
[65+]	48	41	11	100
<i>Nationalité de l'homme</i>				
Luxembourgeois	41	43	17	100
Portugais	72	14	14	100
Autres UE-15	50	30	20	100
<i>Etat civil</i>				
Couple marié	49	36	15	100
Couple non-marié	40	32	28	100
<i>Niveau d'études de l'homme</i>				
Primaire	72	-	28	100
Secondaire inférieur	34	34	32	100
Secondaire supérieur	42	47	10	100
Supérieur (court)	19	77	4	100
Supérieur (long)	45	55	-	100

Source : PSELL-3/2003, CEPS/INSTEAD, STATEC

Note de lecture : Le tableau présente le pourcentage des couples dans lesquels les conjoints ont le même niveau d'études (col.2), le pourcentage des couples dans lesquels l'homme a un niveau d'études plus élevé que la femme (col.3), et le pourcentage des couples dans lesquels la femme a un niveau d'études plus élevé que l'homme (col.4). Ces pourcentages sont présentés pour différents types de couples selon l'âge de l'homme, sa nationalité, son statut matrimonial et son niveau d'études.

³ Par contre, on n'observe pas de relation significative entre homogamie et différence d'âge entre conjoints.